

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023

ID : 004-250400868-20230324-08-DE



COMITE SYNDICAL

Le vendredi 24 mars 2023 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 8 mars 2023, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Était excusé :

Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 27/03/2023



ID : 004-250400868-20230324-08-DE

OBJET : Convention relative aux contributions financières 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu la M57 relative l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer une convention de financement du conservatoire permettant de déterminer les montants de participations de Durance Luberon Verdon agglomération et Provence Alpes agglomération conformément au budget primitif 2023 et leurs modalités de versement.

La participation départementale a fait l'objet d'une convention présentée le 7 mars 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention, jointe en annexe, déterminant le montant des contributions de Durance Luberon Verdon agglomération et Provence Alpes agglomération tels que votés au Budget primitif 2023 ;

D'approuver les modalités de versement des participations statutaires 2023 précisées dans la convention ci-jointe ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 24 mars 2022.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.



CONVENTION

Entre

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY., son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du,

La Communauté d'agglomération Provence Alpes, représentée par Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ;

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Madame Laurie SARDELLA, sa présidente, autorisée par délibération n° D-2023-06 du Comité syndical du vendredi 24 mars 2023.

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2023 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2021 à 2024, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »

Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2023

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2023 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	722 964 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	553 036 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	590 000 €

Article 3 : CALENDRIER DE MANDATEMENT DES PARTICIPATIONS

Le mandatement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2023

	Durance Luberon Verdon Agglomération	Provence Alpes Agglomération	Conseil départemental
Emission mandat	Fonctionnement	Fonctionnement	Fonctionnement
Semaine 2	180 741		295 000
Semaine 7		138 259	
Semaine 12	180 741		
Semaine 17			295 000
Semaine 25		138 259	
Semaine 27	180 741		
Semaine 36		138 259	
Semaine 41	180 741		
Semaine 45		138 259	
Participation totale	722 964	553 036	590 000

ARTICLE 3.2 : pour l'année 2024

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 2	Acompte, 50% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 2	25% de la participation de l'année n-1
Provence-Alpes agglomération	Semaine 7	25% de la participation de l'année n-1
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 12	25% de l'année en cours
Département des Alpes de Haute-Provence	Semaine 27	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 25	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 27	25% de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 36	25% de l'année en cours
Durance Luberon Verdon agglomération	Semaine 41	Solde de l'année en cours
Provence-Alpes agglomération	Semaine 45	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La participation du Conseil départemental pour 2023 a fait l'objet d'une convention présentée le 7 mars 2023 en Comité syndical.

La présente convention sera communiquée à Monsieur le responsable du service de gestion de Digne les Bains, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en trois originaux, le

Le Président de Durance Luberon Verdon
agglomération,

Jean-Christophe PETRIGNY.

La Présidente de Provence Alpes
agglomération,

Patricia GRANET-BRUNELLO.

La Présidente du syndicat mixte du
conservatoire,

Laurie SARDELLA.